

<http://clg-condorcet-fleury-les-aubrais.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article8>



Infos demi-pension rentrée 2023

- Informations pratiques - Demi-pension -

Date de mise en ligne : lundi 28 août 2023

Copyright © Collège Condorcet - Fleury-les-Aubrais - Tous droits réservés

RESTAURATION SCOLAIRE Année scolaire 2023-2024

Adjoint gestionnaire : Mme GAUTHIER 02 38 22 14 03

Accès à la demi pension

Les jours d'ouverture de la demi-pension sont les lundi, mardi, jeudi, vendredi

Il existe deux régimes de demi-pension :

☐ demi-pensionnaire 4 jours

☐ demi-pensionnaire 3 jours

les 3 jours étant fixés sur la semaine pour l'année scolaire

L'accès au self est informatisé. Une carte à code-barre est fournie à chaque élève après inscription.

Chaque élève demi-pensionnaire présente sa carte pour accéder au self.

En cas de perte, vol ou détérioration, l'élève devra acheter une nouvelle carte à l'intendance.

Inscription et paiement

Le système d'inscription et de règlement des frais de demi-pension en vigueur au collège est un système au forfait trimestriel :

☐ septembre à décembre

☐ janvier à mars

☐ avril à juin

En septembre, après confirmation des emplois du temps définitifs, il vous sera demandé de choisir le régime de demi-pension de votre enfant.

Changement de régime (demi-pensionnaire 4 ou 3 jours - Externe)

L'inscription à la demi-pension est un engagement annuel. Le changement de régime est accepté avant le commencement d'un nouveau trimestre. La demande de modification doit être demandée par écrit avant les dates suivantes :

☐ avant le 16 décembre pour le second trimestre

☐ avant le 31 mars pour le troisième trimestre

Du régime dépendent les conditions de sortie du collège.

Tarifs et paiement

	Année scolaire
demi-pensionnaire 4 jours	483 Euros
demi-pensionnaire 3 jours	362,25 Euros

La première facture vous parviendra entre le 1er et le 10 octobre.

Les frais de restauration sont **forfaitaires et payables dès réception de la facture** par trimestre par chèque ou en espèces à la caisse du collège ou par virement sur le compte du collège.

[-] La famille s'engage à régler le montant des frais de demi-pension dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture.

[-] Il est également possible de régler par prélèvement automatique en 10 mensualités (documents donnés à la rentrée).

[-] Une aide sociale peut être demandée par l'intermédiaire de l'assistante sociale du collège, Mme GUILLE 02 38 22 14 14 (présente au collège le mardi et le jeudi)

Les remises d'ordre (déductions)

Il existe deux types de remise d'ordre

Les remises d'ordre automatiques

[-] En cas d'interruption du service de restauration du fait du collège ;

[-] Exclusion disciplinaire égale ou supérieure à 4 jours de restauration

[-] Stage

[-] DNB

[-] Voyages scolaires

[-] Sortie pédagogique sur la journée : fourniture d'un panier repas par le collège

Les remises d'ordre sur demande

[-] Maladie/hospitalisation :

Seule une absence d'au moins quatre jours consécutifs de fonctionnement, attestée par un certificat médical et sur demande de la famille ouvre droit à une déduction (remise d'ordre).

Élèves externes

[-] A- Élèves externes déjeunant régulièrement en raison de leur emploi du temps :

Les élèves externes peuvent déjeuner à la demi-pension 1 à 2 jours maximum par semaine en fonction de leur emploi

du temps (cours, activités facultatives). Le compte de l'élève devra être crédité avant le passage au self (en venant à l'intendance). Aucune facture ne sera adressée à la famille, l'élève devra suivre la consommation de ses repas lors du passage au self.

[-] B- Les élèves externes déjeunant exceptionnellement en raison d'un changement d'emploi du temps ou pour raison familiale pourront acheter une carte d'accès au self jetable valable pour un passage uniquement.

Tarif du repas à la rentrée 2023 : 4,20 Euros

Allergies alimentaires

Un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) devra être réalisé avec l'infirmière et le médecin scolaire, l'équipe éducative, l'équipe de direction et la cheffe de cuisine.

Affichage des allergènes au self.

Les parents devront fournir le repas et le conditionnement sous leur entière responsabilité.

AFFICHAGE DES MENUS :

[-] Panneau d'affichage extérieur du collège - Pronote

[-] Self / Vie scolaire / intendance